

**SCI MICHEL THOMAS  
67 BD EXELMANS  
75016 PARIS**

mail : scimt@sfr.fr

Cabinet TROUVIN  
Maître Pierre-Emmanuel TROUVIN

mail : ptrouvin@trouvin-avocats.fr

Sérignan, le 07 janvier 2021

V/réf : 6459 - GERLOGE (SCI Michel THOMAS) / SARL SOARES - 11/13 RUE GASTON  
REBUFFAT 75019 PARIS-/PTR

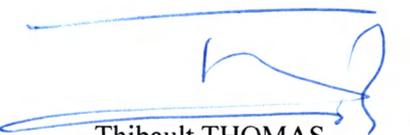
Maître,

Le Cabinet GERLOGE m'a fait parvenir une note de frais et honoraires n° 61-6459-20 de 960,00 €  
à la date du 10 décembre 2020.

Or, j'ai déjà reçu cette note de frais et honoraires en date du 13 juillet 2020 avec les mêmes  
références, le même montant et concernant la même affaire.

Je vous serais reconnaissant de me faire savoir si cette note fait double emploi ou remplace et  
annule la précédente.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Maître, en l'assurance de mes salutations distinguées.

  
Thibault THOMAS  
gérant

P.J : 2 - NH n° 61-6459-20 du 13 juillet 2020  
NH n° 61-6459-20 du 10 décembre 2020

*correspondance à adresser : Monsieur Thibault THOMAS*  
**9 impasse les Hauts de Sérignan - 34410 SERIGNAN**  
*Société Civile au capital de 7.622,45 €*  
*RCS Paris D 378 798 995 00031 - APE 702C*



**Cabinet GERLOGE**

9 Rue la Bruyère  
75009 PARIS

**Jean-Michel TROUVIN**

[jmtrouvin@trouvin-avocats.fr](mailto:jmtrouvin@trouvin-avocats.fr)

**Pierre-Emmanuel TROUVIN**

[ptrouvin@trouvin-avocats.fr](mailto:ptrouvin@trouvin-avocats.fr)

**Laurent MARTIGNON**

[lmartignon@trouvin-avocats.fr](mailto:lmartignon@trouvin-avocats.fr)

Avocats au Barreau de Paris

Paris, le 13 juillet 2020

**Nos réf. : 6459 - GERLOGE (SCI MICHEL THOMAS) / SARL SOARES - 11/13 RUE  
GASTON REBUFFAT 75019 PARIS - /PTR**

**Ref : G.00222.0266.9000.00006**

**Date d'échéance : 12/08/2020**

**Stéphanie BOURDIGUEL**

Assistante Juridique

**NOTE DE FRAIS ET HONORAIRES N°: 61.6459-20**

<b>Honoraires</b>	<b>800,00 €</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Ouverture dossier,</li><li>- Etude des pièces,</li><li>- Rédaction assignation acquisition clause résolutoire v1 (30/04/20),</li><li>- Etude délais signification assignation COVID 19,</li><li>- Rédaction déclaration de créance - liquidation judiciaire,</li><li>- Entretien téléphoniques,</li><li>- Correspondances,</li></ul>	
Total soumis	800,00 €
Montant TVA à 20,00 %	160,00 €
<b>Total TTC</b>	<hr/> <b>960,00 €</b>

Le débiteur professionnel des sommes dues à l'avocat, qui ne seraient pas réglées à bonne date, est redevable de plein droit d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40€ (art.D.441-5 du Code de commerce). Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification (art.L.441-6 alinéa 12 du Code de commerce).

Le règlement de cette facture doit intervenir au comptant à réception. Aucun escompte pour paiement anticipé ne sera appliqué.

Les intérêts de retard applicables 30 jours après l'émission de la facture sont de trois fois le taux d'intérêt légal.

BRED PARIS VILLIERS  
IBAN : FR76 1010 7001 5200 4120 7580 164  
BIC : BREDFRPP

*Cabinet TROUVIN, SARL au capital de 2.000 €, immatriculée au RCS PARIS n° 883453383  
numéro d'Identification Intracommunautaire FR 61 883453383  
SIRET n°88345338300019*

34 rue de Bassano  
75008 PARIS  
Tél. : 01 47 63 42 10  
[cabinet.trouvin@trouvin-avocats.fr](mailto:cabinet.trouvin@trouvin-avocats.fr)



CABINET  
TROUVIN

Cabinet GERLOGE  
9 Rue la Bruyère  
75009 PARIS

*Bar à  
payer le 16/12/2020*

Paris, le 10 decembre 2020

Jean-Michel TROUVIN  
jmtrouvin@trouvin-avocats.fr

Pierre-Emmanuel TROUVIN  
ptrouvin@trouvin-avocats.fr

Laurent MARTIGNON  
lmartignon@trouvin-avocats.fr

Avocats au Barreau de Paris

Nos réf. : 6459 - GERLOGE (SCI MICHEL THOMAS) / SARL SOARES - 11/13 RUE  
GASTON REBUFFAT 75019 PARIS - /PTR  
Ref : G.00222.0266.9000.00006  
Date d'échéance : 12/08/2020

Stéphanie BOURDIGUEL  
Assistante Juridique

### NOTE DE FRAIS ET HONORAIRES N°: 61.6459-20

#### Honoraires

800,00 €

- Ouverture dossier,
- Etude des pièces,
- Rédaction assignation acquisition clause résolutoire v1 (30/04/20),
- Etude délais signification assignation COVID 19,
- Rédaction déclaration de créance - liquidation judiciaire,
- Entretien téléphoniques,
- Correspondances,

*16 DEC 2020*

16 DEC. 2020  
PAYÉ

Total soumis

800,00 €

Montant TVA à 20,00 %

160,00 €

**Total TTC**

**960,00 €**

34 rue de Bassano  
75008 PARIS  
Tél. : 01 47 63 42 10  
cabinet.trouvin@trouvin-avocats.fr

Le débiteur professionnel des sommes dues à l'avocat, qui ne seraient pas réglées à bonne date, est redevable de plein droit d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40€ (art.D.441-5 du Code de commerce). Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification (art.L.441-6 alinéa 12 du Code de commerce).

Le règlement de cette facture doit intervenir au comptant à réception. Aucun escompte pour paiement anticipé ne sera appliqué.  
Les intérêts de retard applicables 30 jours après l'émission de la facture sont de trois fois le taux d'intérêt légal.

BRED PARIS VILLIERS  
IBAN : FR76 1010 7001 5200 4120 7580 164  
BIC : BREDFRPP

Cabinet TROUVIN, SARL au capital de 2.000 €, immatriculée au RCS PARIS n° 883453383  
numéro d'Identification Intracommunautaire FR 61 883453383  
SIRET n°88345338300019